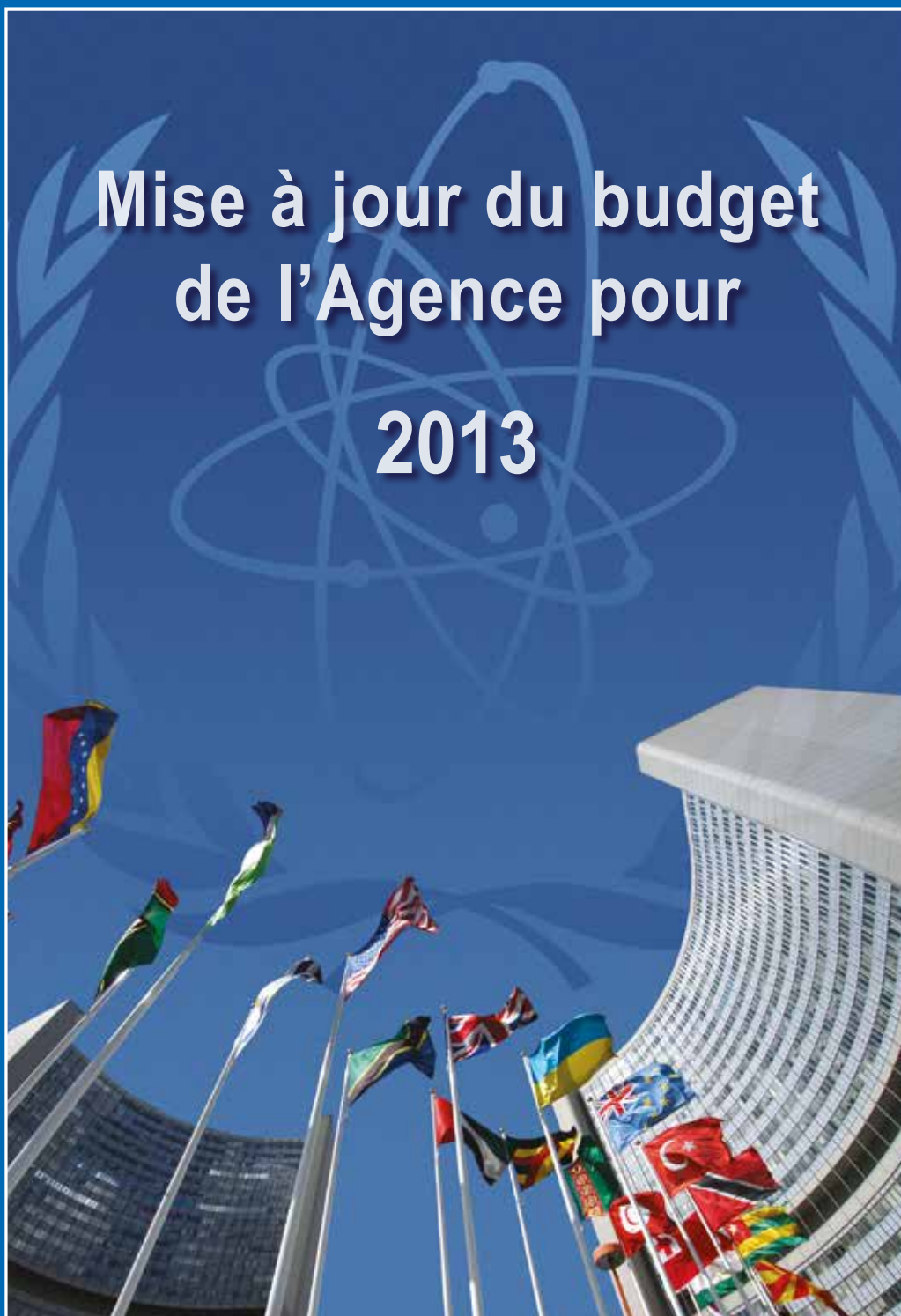


# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2013



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :

*[www.iaea.org](http://www.iaea.org)*

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2013



GC(56)/4

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2012



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique



## Table des matières

A. Introduction .....	1
A.1. Contexte .....	1
A.2. Résumé des incidences budgétaires.....	1
A.3. Ajustements du programme pour 2013 .....	1
A.3.1. Budget ordinaire opérationnel.....	1
A.3.2. Budget ordinaire d'investissement .....	2
A.4. Ajustements apportés au budget ordinaire pour 2013 .....	3
A.4.1. Budget ordinaire opérationnel.....	3
A.4.2. Budget ordinaire d'investissement.....	6
Programme sectoriel 1 — Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires .....	6
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	6
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire .....	7
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration.....	8
A.5. Soumission à la Conférence générale.....	11
A.6. Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies .....	11
B. Notes explicatives.....	12
B.1. Monnaie du budget et taux de change .....	12
B.2. Information budgétaire .....	12
B.3. Programme de coopération technique .....	12
B.4. Fonds de roulement .....	12
B.5. Évolution des coûts en 2013 .....	13
B.5.1. Ajustements pour hausse des prix .....	13
Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel.....	14
Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes.....	15
Annexe. Projets de résolutions pour 2013.....	17
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2013.....	20
B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2013 .....	24
C. Le Fonds de roulement en 2013 .....	24



# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2013

## A. Introduction

### A.1. Contexte

1. Le programme ordinaire de l'Agence pour la biennie 2012-2013, adopté par le Conseil des gouverneurs, a été présenté à la Conférence générale en septembre 2011 dans le document GC(55)/5 intitulé « Programme et budget de l'Agence pour 2012-2013 ». Même si ce document présentait le projet de budget pour les deux années concernées, le Conseil des gouverneurs est tenu, en vertu du Statut, de soumettre le projet de budget *annuel* à la Conférence générale pour approbation<sup>1</sup>, en sorte que les prévisions pour 2013 avaient seulement un caractère préliminaire.

2. Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (GOV/1999/23), le budget proposé pour la deuxième année de la biennie (2013) doit être présenté dans un document récapitulatif concis – la mise à jour du budget de l'Agence. Portant essentiellement sur la deuxième année de la biennie, celui-ci fait ressortir tous les changements importants apportés aux prévisions budgétaires préliminaires, introduit les ajustements pour hausse des prix et contient le projet de résolution sur l'ouverture de crédits et d'autres projets de résolutions.

### A.2. Résumé des incidences budgétaires

3. Conformément au paragraphe 3 du document GC(55)/5 (Programme et budget de l'Agence pour 2012-2013), les prévisions actualisées pour 2013 restent marquées par une croissance réelle nulle par rapport à 2012. En outre, ainsi qu'en a décidé le Conseil en juin 2011<sup>2</sup>, la part relative du financement par programme sectoriel demeure la même qu'en 2012.

### A.3. Ajustements du programme pour 2013

#### A.3.1. Budget ordinaire opérationnel

4. Les prévisions actualisées pour 2013 comprennent des ajustements au sein des programmes sectoriels qui, sans modifier l'équilibre entre ces programmes ou la taille générale du budget ordinaire, visent à assurer la mise en œuvre rapide et efficace des activités prévues dans le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire (ci-après dénommé « le Plan d'action ») et à tenir compte des enseignements tirés après l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon en mars 2011.

---

<sup>1</sup> L'amendement à l'article XIV A du Statut approuvé par la Conférence générale en 1999 (GC(43)/RES/8) en vue de permettre une budgétisation biennale intégrale n'a pas encore été accepté par la majorité requise des deux tiers des États Membres (voir le document GC(55)/7).

<sup>2</sup> Référence : GOV/OR.1300, paragraphes 158 à 160.

5. Ces ajustements, sur lesquels des précisions sont données dans la section A.4, sont répartis dans les catégories suivantes :

- Mise en place de nouveaux « projets relatifs au Plan d'action » au sein desquels les activités nouvelles ou existantes relatives au Plan d'action seront consolidées ;
- Augmentation des activités de base non financées par le budget ordinaire (ABNFBO)<sup>3</sup>; certaines ressources du budget ordinaire pour 2013 initialement prévues dans le document GC(55)/5 pour des activités de moindre priorité seront réaffectées aux activités du Plan d'action. Par ailleurs, certaines activités considérées comme étant en rapport avec le Plan d'action n'ont pas pu être incluses par une redéfinition des priorités, que ce soit dans le budget ordinaire ou dans les fonds extrabudgétaires.

6. Des ajustements ont été effectués dans le programme sectoriel 4 (PS 4) pour renforcer la sécurité et appuyer la gestion du changement dans le cadre de ce programme, entraînant des modifications des prévisions initiales pour 2013 présentées dans le document GC(55)/5. Cependant, cela n'a aucune incidence sur le financement général du programme sectoriel.

### **A.3.2. Budget ordinaire d'investissement**

7. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) a été constitué par le Conseil des gouverneurs, conformément à l'article 4.06 du Règlement financier<sup>4</sup>, pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures prévus dans le Plan d'investissements majeurs (PIM). Le FIM peut être financé, entre autres, par les économies réalisées sur les crédits ouverts au budget ordinaire annuel<sup>5</sup>.

8. Le budget ordinaire d'investissement pour 2013 est plafonné à 8,2 millions d'euros (aux prix de 2012), ainsi que cela a été approuvé par le Conseil. Cependant, comme requis au paragraphe 140 c) du document GC(53)/5, les mises à jour apportées au FIM et au PIM sont présentées ci-après selon les points suivants :

- Solde non utilisé anticipé des crédits ouverts au budget ordinaire d'une valeur de 10,2 millions d'euros, dont 5,2 millions provenant du budget ordinaire de 2011 et 5 millions du budget ordinaire de l'année précédente, conservé dans le FIM<sup>6</sup> ;
- Modifications du calendrier pour certains investissements majeurs, notamment report de 2012 à 2013 d'investissements pour lesquels les États Membres n'ont pas promis de verser des contributions extrabudgétaires suffisantes ;
- Promesses de contributions extrabudgétaires supplémentaires destinées à l'ECAS d'un montant total de 3,2 millions d'euros reçues depuis la publication du document GC(55)/5.

9. Des détails concernant les ajustements du PIM sont donnés dans la section A.4.

---

<sup>3</sup> Les ABNFBO figurent dans le programme pour adoption par le Conseil des gouverneurs de façon qu'elles puissent être mises en œuvre sans qu'une nouvelle approbation du Conseil soit nécessaire si des fonds extrabudgétaires sont versés ou si des économies suffisantes sont réalisées au titre du budget ordinaire pendant la biennie.

<sup>4</sup> L'article 4.06 du Règlement financier dispose :

Des fonds de réserve peuvent être constitués par le Conseil, ou par le Directeur général avec l'approbation du Conseil. L'objet et les limites de chaque fonds de réserve, ainsi que le pouvoir d'engager des dépenses sont clairement définis. Les articles 4.04 et 4.05 ne sont pas applicables aux fonds de réserve, et les soldes qui subsistent en fin d'exercice peuvent être reportés sur les exercices ultérieurs.

<sup>5</sup> Référence : document GC(53)/5, paragraphes 140 à 144.

<sup>6</sup> Ces chiffres doivent être considérés comme provisoires en attendant la clôture finale de l'exercice financier 2011.



## A.4. Ajustements apportés au budget ordinaire pour 2013

10. Comme noté dans la section A.3.1, il n'est pas proposé d'apporter de modification à l'enveloppe du budget ordinaire total ni à la part relative du financement par programme sectoriel.

11. L'estimation de l'ajustement pour hausse des prix en 2013, calculée à l'aide de la méthodologie standard de budgétisation semi-intégrale de l'Agence, est de 2,8 %. Ce taux est principalement le fait de l'augmentation de 4,7 % des traitements des administrateurs de Vienne prévue par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) des Nations Unies. Reconnaissant que 2,8 % serait un ajustement irréalisable compte tenu de la situation financière mondiale actuelle, le Directeur général a demandé que l'augmentation du montant budgétisé pour les administrateurs de Vienne ne dépasse pas 2 %. De même, les ajustements pour hausse des prix concernant les consultants/experts sous contrats de courte durée, les contrats de recherche et les contrats techniques, ainsi que d'autres postes divers, ont été gelés. De ce fait, l'ajustement global pour hausse des prix n'a été que de 1,4 % (voir la section B.5.1).

### A.4.1. Budget ordinaire opérationnel

12. De nouveaux projets relatifs au Plan d'action seront mis en place dans le cadre du PS 1 (*Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires*), du PS 2 (*Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement*) et du PS 3 (*Sûreté et sécurité nucléaires*), avec un financement par le budget ordinaire à hauteur de 1,73 million d'euros, 120 000 euros et 3,24 millions d'euros, respectivement.

12.1. Dans le cadre du PS 1, des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place grâce à un redéploiement de ressources affectées à d'autres projets relevant du sous-programme pertinent, de la façon suivante :

- Dans le cadre du programme 1.1 (*Énergie d'origine nucléaire*), des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place pour les sous-programmes 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.5, l'ensemble étant financé par le budget ordinaire à hauteur de 860 000 euros ;
- Dans le cadre du programme 1.2 (*Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires*), un projet relatif au Plan d'action sera mis en place pour le sous-programme 1.2.3, financé par le budget ordinaire à hauteur de 420 000 euros ;
- Dans le cadre du programme 1.3 (*Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable*), des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place pour chaque sous-programme, l'ensemble étant financé par le budget ordinaire à hauteur de 330 000 euros ;
- Dans le cadre du programme 1.4 (*Sciences nucléaires*), un projet relatif au Plan d'action sera mis en place pour le sous-programme 1.4.3, financé par le budget ordinaire à hauteur de 120 000 euros.

12.2. Dans le cadre du PS 2, un nouveau projet intitulé « Plan d'action sur la sûreté nucléaire » sera mis en place, financé par le budget ordinaire à hauteur de 120 000 euros, au moyen de ressources principalement transférées du sous-programme 2.1.3 (*Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments*).

12.3. Dans le cadre du PS 3, un nouveau projet relatif au Plan d'action sera mis en place pour soutenir le *Groupe d'action pour la sûreté nucléaire*, chargé de la coordination générale du Plan d'action. Le montant financé par le budget ordinaire s'élèvera à 630 000 euros, dont 410 000

transférés du sous-programme 3.2.1 (*Cadre gouvernemental et réglementaire, infrastructure de sûreté et création de capacités pour les installations nucléaires*) et 220 000 des projets 3.0.0.1, 3.0.0.2 et 3.2.5.2. En outre, comme dans le cas du PS 1, des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place pour chaque sous-programme pertinent grâce à un transfert de ressources affectées à d'autres projets du sous-programme, de la façon suivante :

- Dans le cadre du programme 3.1 (*Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence*), des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place pour chaque sous-programme, l'ensemble étant financé par le budget ordinaire à hauteur de 310 000 euros ;
- Dans le cadre du programme 3.2 (*Sûreté des installations nucléaires*), des projets relatifs au Plan d'action seront créés pour chaque sous-programme, à l'exception du sous-programme 3.2.5, l'ensemble étant financé par le budget ordinaire à hauteur de 650 000 euros ;
- Dans le cadre du programme 3.3 (*Sûreté radiologique et sûreté du transport*), des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place pour les deux sous-programmes, l'ensemble étant financé par le budget ordinaire à hauteur de 800 000 euros ;
- Dans le cadre du programme 3.4 (*Gestion des déchets radioactifs*), des projets relatifs au Plan d'action seront mis en place pour les deux sous-programmes, l'ensemble étant financé par le budget ordinaire à hauteur de 860 000 euros.

12.4. Le PS 5 prévoit des services de gestion pour la mise en œuvre du programme de l'Agence. Il n'y aura aucun projet relatif au Plan d'action dans le cadre de ce programme sectoriel. Cependant, des ressources d'un montant de 1,20 million d'euros affectées au PS 5 ont été attribuées au Plan d'action sur la base de la part relative des ressources du budget ordinaire allouées au Plan d'action au titre des programmes sectoriels 1, 2 et 3.

13. En outre, par rapport aux estimations préliminaires des ABNFBO pour 2013 (9,5 millions d'euros) figurant dans le document GC(55)/5, il y aura une augmentation de 4,7 millions d'euros : 2,3 millions sont destinés au Plan d'action et 2,4 millions sont affectés à des activités initialement budgétisées dans le document GC(55)/5 ; les fonds du budget ordinaire qui devaient être utilisés pour ces activités seront désormais affectés aux activités du Plan d'action. Par conséquent, la mise en œuvre de ces ABNFBO nécessitera des contributions extrabudgétaires ou l'allocation d'économies réalisées sur le budget ordinaire. Les projets concernés sont les suivants :

13.1. Dans le cadre du PS 2 :

- Projet 2.1.3.2 (*Traçabilité pour améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et renforcer le commerce international*) : transfert de 110 000 euros aux ABNFBO ;

13.2. Dans le cadre du PS 3 :

- Sous-programme 3.2.1 (*Cadre gouvernemental et réglementaire, infrastructure de sûreté et création de capacités pour les installations nucléaires*), projets 3.2.1.1, 3.2.1.2, 3.2.1.3 et 3.2.1.4 : transfert total de 650 000 euros aux ABNFBO ;
- Projet 3.2.2.1 (*Promotion et application d'une approche intégrée pour l'évaluation de la sûreté de conception des installations nucléaires*) : transfert de 430 000 euros aux ABNFBO ;

- Projet 3.2.3.1 (*Promotion d'une approche intégrée pour la sûreté et la protection des sites contre les dangers internes et externes*) : transfert de 280 000 euros aux ABNFBO ;
- Sous-programme 3.2.4 (*Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires*), projets 3.2.4.1, 3.2.4.2, 3.2.4.3 : transfert global de 970 000 euros aux ABNFBO.

14. En résumé, les fonds qui seront affectés en 2013 aux activités du Plan d'action sont évalués à 10,10 millions d'euros, répartis comme suit :

**Tableau : Financement des activités du Plan d'action en 2013 par programme sectoriel et type de fonds<sup>7</sup>**

(en millions €)

Programmes sectoriels	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	ABNFBO	Total
1 <sup>a</sup>	1,73	0,77	1,75	4,25
2	0,12	—	0,03	0,15
3	3,24	0,74	0,52	4,50
5	1,20	—	—	1,20
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>6,29</b>	<b>1,51</b>	<b>2,30</b>	<b>10,10</b>

<sup>a</sup> Dont 800 000 euros qui seront transférés aux activités prioritaires après accident comme suite au document 2011/Note 23, dans le cadre des sous-programmes 1.1.1, 1.1.5 et 1.2.3, comme indiqué dans le document GC(55)/5.

<sup>b</sup> Les programmes sectoriels 4 et 6 ne prévoient pas d'activités appuyant directement le Plan d'action.

15. Outre les ressources figurant dans le tableau ci-dessus, environ 20 millions d'euros affectés à des activités en 2013 dans le cadre de projets nationaux et régionaux financés par le Fonds de coopération technique sont liés au Plan d'action.

16. Comme indiqué au paragraphe 6, on a ajusté les prévisions préliminaires pour 2013 relatives au PS 4 figurant dans le document GC(55)/5 pour renforcer la sécurité et appuyer la gestion du changement. S'il y a quelques variations notables dans le projet 4.0.0.1 et dans les sous-programmes 4.1 et 4.3, ces ajustements n'ont aucune incidence sur le financement général du programme sectoriel.

<sup>7</sup> Sans compter les activités du Plan d'action que les États Membres financeront avec leurs propres ressources et ne mettront pas en œuvre par l'intermédiaire de l'Agence.

#### A.4.2. Budget ordinaire d'investissement<sup>8</sup>

##### Modifications apportées au montant des investissements nécessaires dans le budget ordinaire de 2013<sup>9</sup>

17. Les tableaux de cette section mettent en lumière le plan de financement actualisé des investissements majeurs. Aucun tableau ne concerne les investissements majeurs dont le plan ou le financement reste inchangé par rapport aux estimations préliminaires pour 2013 présentées dans le document GC(55)/5. Comme noté au paragraphe 8 ci-dessus, le budget ordinaire d'investissement pour 2013 est plafonné à 8,2 millions d'euros (aux prix de 2012), ainsi que cela a été approuvé par le Conseil.

##### Programme sectoriel 1 — Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

*Mise en place et mise à niveau majeure d'installations et de matériel pour le contrôle radiologique de l'environnement par des techniques nucléaires dans les primo-accédants et autres applications avancées à Seibersdorf*

18. Il est proposé que 300 000 euros du solde non utilisé total des crédits ouverts au budget ordinaire<sup>10</sup> conservé dans le FIM soient utilisés pour couvrir les besoins non financés en 2012 qui, selon les informations fournies précédemment, s'établissent à 300 000 euros pour cet investissement majeur<sup>11</sup>. Le plan actualisé pour 2013 et au-delà est présenté dans le tableau ci-dessous.

Applications à Seibersdorf	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>302</b>	-	<b>300</b>	-	<b>300</b>	-	-	-	-	<b>902</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	-	-	300	-	300	-	-	-	-	600
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20
Activités non financées	282	-	-	-	-	-	-	-	-	282

##### Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

*Modernisation et matériel des laboratoires*

19. Il est proposé que 500 000 euros du solde non utilisé total des crédits ouverts au budget ordinaire conservé dans le FIM soient utilisés pour réduire les besoins non financés en 2012 qui, selon les informations fournies précédemment, s'établissent à 1,9 million d'euros pour ce programme sectoriel<sup>12</sup>. Le solde des besoins en 2012 (1,5 million d'euros) est reporté, ce qui porte à 4,1 millions d'euros les besoins en investissements non financés pour 2013 s'agissant de ce programme sectoriel. Le plan de financement actualisé pour 2013 et au-delà est présenté dans le tableau ci-après.

<sup>8</sup> Les chiffres de cette section sont donnés aux prix de 2013.

<sup>9</sup> Comme indiqué au paragraphe 8, tous les besoins non financés en 2012 pour lesquels les États Membres n'ont pas promis de verser des contributions extrabudgétaires ou pour lesquels ces promesses de contributions étaient insuffisantes sont reportés à 2013. Tous les tableaux de cette section tiennent compte de ce report, lorsqu'il y a lieu.

<sup>10</sup> Voir le paragraphe 8.

<sup>11</sup> Référence : GC(55)/5, page 49, tableau 11, « Besoins en investissements non financés pour 2012-2013 ».

<sup>12</sup> Voir le paragraphe 8.

<b>Modernisation des laboratoires</b>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>4 088</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4 088</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	4 088	-	-	-	-	-	-	-	-	4 088

#### **Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**

*Matériel et logiciel de surveillance — grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes en construction au Japon (JMOX)*

20. Le Secrétariat a été informé d'un retard dans le calendrier des travaux de construction qui affectera la mise en œuvre d'une méthode de contrôle dans l'usine JMOX. Cependant, il n'y a pas de modification des besoins généraux liés au projet. Par conséquent, il est proposé d'utiliser 700 000 euros des ressources du FIM affectées à JMOX au renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS), de façon à répondre à une partie des besoins urgents au titre de l'ECAS en 2012.

21. Le plan actualisé pour 2013 et au-delà concernant JMOX est présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>JMOX</b>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>3 503</b>	<b>4 200</b>	<b>4 000</b>	<b>1 700</b>	<b>800</b>	-	-	-	-	<b>14 203</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	368	4 200	3 700	1 700	800	-	-	-	-	10 768
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	3 135	-	-	-	-	-	-	-	-	3 135
Activités non financées	-	-	300	-	-	-	-	-	-	300

*Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties*

22. Le plan de financement concernant l'ECAS a été modifié par rapport à la version présentée dans le document GC(55)/5 afin de tenir compte du calendrier et de la situation financière du projet. Si les besoins généraux liés au projet demeurent inchangés, en raison du calendrier des travaux de construction, les besoins pour 2012 et 2013 ont respectivement augmenté de 3 millions et 2,4 millions d'euros. Cette hausse est compensée par une diminution des besoins en 2014 et par des ajustements aux besoins réalisés avant 2012. Les besoins pour 2012 sont entièrement financés par :

- De nouvelles promesses de contributions extrabudgétaires d'un montant de 3,2 millions d'euros qui n'ont pas été prises en compte dans le document GC(55)/5<sup>13</sup> ;
- Les soldes non utilisés des promesses de contributions extrabudgétaires des années précédentes, d'une valeur de 5,6 millions d'euros ;
- L'utilisation de 700 000 euros des ressources du FIM affectées à JMOX pour répondre en partie aux besoins urgents au titre de l'ECAS en 2012<sup>14</sup> ;

<sup>13</sup> 2,5 millions d'euros de la part de l'Allemagne, 20 000 euros de l'Espagne, 100 000 euros des États-Unis, 10 000 euros de la Grèce, 10 000 euros de l'Irlande, 50 000 euros de la République du Kazakhstan et 500 000 euros du Royaume-Uni.

<sup>14</sup> Voir le paragraphe 20.

- L'utilisation de 4 millions d'euros du solde non utilisé total des crédits ouverts au budget ordinaire conservé dans le FIM, pour répondre en partie aux besoins urgents en 2012<sup>15</sup>.

23. Le plan actualisé pour 2013 et au-delà concernant l'ECAS est présenté dans le tableau ci-dessous.

ECAS <sup>a</sup>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>9 330</b>	<b>3 800</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>13 130</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	1 314	1 200	-	-	-	-	-	-	-	2 514
Ressources extrabudgétaires	264	250	-	-	-	-	-	-	-	514
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	7 752	2 400	-	-	-	-	-	-	-	10 152

<sup>a</sup> En plus des 13,1 millions d'euros requis pour 2013-2014 présentés dans ce tableau, le financement requis pour ce projet comprend 52 millions d'euros pour la période 2009-2012 (dont 26,5 millions pour 2012) et des contributions en nature d'une valeur de 800 000 euros, qui devraient être apportées en 2013-2014. L'ensemble, à savoir 65,9 millions d'euros, représente le financement approuvé pour l'ECAS, déjà mentionné dans le document GC(55)/5.

#### *Analyse intégrée*

24. Il est proposé que 4,4 millions d'euros du solde non utilisé total des crédits ouverts au budget ordinaire conservé dans le FIM soient utilisés pour réduire les besoins non financés en 2012 qui, selon les informations fournies précédemment, s'établissent à 6,4 millions d'euros pour cet investissement majeur<sup>16</sup>. Le solde des besoins non financés en 2012, d'un montant de 2 millions d'euros, est reporté, ce qui porte à 4 millions d'euros les besoins en investissements en 2013 pour ce programme sectoriel. Le plan actualisé pour 2013 et au-delà est présenté dans le tableau ci-dessous.

Analyse intégrée	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>4 037</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>400</b>	-	-	-	-	<b>6 837</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	-	800	800	800	400	-	-	-	-	2 800
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	4 037	-	-	-	-	-	-	-	-	4 037

#### **Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**

##### *Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)*

25. L'affectation de 500 000 euros supplémentaires à l'AIPS en 2013 répondra à la nécessité organisationnelle d'améliorer le traitement des coordonnées. Cela n'a pas d'incidence sur le montant des investissements nécessaires dans le budget ordinaire puisque, compte tenu de la nécessité de respecter le plafonnement à 8,2 millions d'euros du financement pour le budget ordinaire d'investissement, ce supplément est comptabilisé comme une partie des besoins en investissements non financés pour 2013. Il convient de noter que l'augmentation des besoins en investissements non financés pour 2013 liés à l'AIPS est presque entièrement compensée par la réduction de 400 000 euros des besoins non financés concernant les « investissements en infrastructure TI » pour la même année<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> Voir le paragraphe 8.

<sup>16</sup> Voir le paragraphe 8.

<sup>17</sup> Voir le paragraphe 27.

AIPS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>6 883</b>	<b>1 400</b>	<b>3 200</b>	<b>3 200</b>	-	<b>1 400</b>	-	-	-	<b>16 083</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	6 411	1 400	3 200	3 200	-	1 400	-	-	-	15 611
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	472	-	-	-	-	-	-	-	-	472

### *Service de gestion des bâtiments*

26. Le Fonds spécial pour la gestion des bâtiments (BMSF) est géré par l'ONUDI pour le compte de toutes les organisations sises au CIV. Ces dernières années, il a augmenté sensiblement afin de couvrir le coût de la rénovation du bâtiment C entreprise à l'occasion du désamiantage. En 2011, l'Agence a fait un versement supplémentaire au Service de gestion des bâtiments qui a permis, avec les nouveaux chiffres de planification de l'ONUDI, de ramener le montant total des besoins du Service pour 2013 et au-delà de 4,1 millions d'euros (comme prévu dans le document GC(55)/5) à 2,1 millions d'euros.

Service de gestion des bâtiments	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>247</b>	<b>1 400</b>	<b>500</b>	-	-	-	-	-	-	<b>2 147</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	247	300	200	-	-	-	-	-	-	747
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	-	1 100	300	-	-	-	-	-	-	1 400

### *Provision pour investissements en infrastructure TI*

27. Ce projet essentiel remplace le Fonds pour le remplacement du matériel (FRM), dont le financement a été pour la dernière fois approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2005<sup>18</sup>. Outre la réduction de 400 000 euros<sup>19</sup> des besoins généraux, il est proposé d'utiliser un million d'euros du solde non utilisé total des crédits ouverts au budget ordinaire conservé dans le FIM<sup>20</sup> pour réduire les besoins de 2012. Le solde de 1,1 million des besoins non financés en 2012 est reporté, ce qui porte à 2,4 millions d'euros les besoins en investissements dans l'infrastructure TI pour 2013. Le plan actualisé pour 2013 et au-delà est présenté dans le tableau ci-dessous.

Infrastructure TI	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Financement requis</b>	<b>2 388</b>	<b>2 100</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 800</b>	<b>4 100</b>	<b>2 500</b>	<b>1 000</b>	<b>1 800</b>	<b>17 688</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	-	400	200	1 000	1 800	4 100	2 500	1 000	1 800	12 800
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	2 388	1 700	800	-	-	-	-	-	-	4 888

<sup>18</sup> Référence : GOV/2005/22 et GOV/OR.1127.

<sup>19</sup> Voir le paragraphe 25.

<sup>20</sup> Voir le paragraphe 8.

28. Le budget ordinaire d'investissement pour 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Éléments d'investissements majeurs / Programme sectoriel		Budget pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions pour 2013 aux prix de 2012	Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2013 aux prix de 2013
4.3.3	Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	5 575 350	1 314 350	-	1 314 350
4.3.3	Équipements de surveillance - JMOX	1 562 555	368 360	-	368 360
<b>Total programme sectoriel 4</b>		<b>7 137 905</b>	<b>1 682 710</b>	<b>-</b>	<b>1 682 710</b>
5.0.1	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux Programmes (AIPS)	-	6 254 622	2,5%	6 410 988
5.0.5	Provision pour investissements dans l'infrastructure TI	504 050	-	-	-
5.0.8	Services de gestion des bâtiments	511 500	241 223	2,5%	247 254
<b>Total programme sectoriel 5</b>		<b>1 015 550</b>	<b>6 495 845</b>	<b>2,5%</b>	<b>6 658 242</b>
<b>Total Programmes de l'Agence</b>		<b>8 153 455</b>	<b>8 178 556</b>	<b>2,0%</b>	<b>8 340 952</b>



**Plan d'investissements majeurs**

29. Conformément au paragraphe 140 du document GC(53)/5, le Plan d'investissements majeurs actualisé de l'Agence est reproduit ci-après. Il est actualisé chaque année, et les montants pour les exercices ultérieurs ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de changer.

**Plan d'investissements majeurs 2013-2021**

Besoins par programme sectoriel et source de financement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	<b>302</b>	-	<b>300</b>	-	<b>300</b>	-	-	-	-	<b>902</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	-	-	300	-	300	-	-	-	-	600
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20
Activités non financées	282	-	-	-	-	-	-	-	-	282
<b>2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	<b>4 088</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4 088</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	4 088	-	-	-	-	-	-	-	-	4 088
<b>4 Vérification nucléaire</b>	<b>21 222</b>	<b>8 850</b>	<b>6 800</b>	<b>4 500</b>	<b>3 200</b>	<b>2 000</b>	-	-	-	<b>46 572</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	1 683	6 200	4 500	4 200	3 200	2 000	-	-	-	21 783
Ressources extrabudgétaires	264	250	-	-	-	-	-	-	-	514
Report FIM	3 135	-	-	-	-	-	-	-	-	3 135
Activités non financées	16 141	2 400	2 300	300	-	-	-	-	-	21 141
<b>5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	<b>14 104</b>	<b>4 900</b>	<b>4 800</b>	<b>4 100</b>	<b>2 000</b>	<b>5 500</b>	<b>2 700</b>	<b>1 000</b>	<b>2 000</b>	<b>41 104</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	6 658	2 100	3 500	4 100	2 000	5 500	2 700	1 000	2 000	29 558
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	7 446	2 800	1 300	-	-	-	-	-	-	11 546
<b>Besoins totaux</b>	<b>39 716</b>	<b>13 750</b>	<b>11 900</b>	<b>8 600</b>	<b>5 500</b>	<b>7 500</b>	<b>2 700</b>	<b>1 000</b>	<b>2 000</b>	<b>92 666</b>
Source de financement :										
Budget ordinaire	8 341	8 300	8 300	8 300	5 500	7 500	2 700	1 000	2 000	51 941
Ressources extrabudgétaires	264	250	-	-	-	-	-	-	-	514
Report FIM	3 155	-	-	-	-	-	-	-	-	3 155
Activités non financées	27 957	5 200	3 600	300	-	-	-	-	-	37 057

**A.5. Soumission à la Conférence générale**

30. Conformément à l'article XIV A du Statut, le projet de budget de l'Agence pour 2013 est soumis à la Conférence générale par le Conseil des gouverneurs, lequel lui demande d'adopter les projets de résolutions figurant en annexe.

**A.6. Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies**

31. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

## **B. Notes explicatives**

### **B.1. Monnaie du budget et taux de change**

32. Les prévisions budgétaires pour 2013 sont exprimées en euros – malgré le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières – pour permettre de les présenter en une seule monnaie. Les prévisions sont basées sur un taux de change de 1 dollar des États-Unis pour 1 euro fixé pour des années consécutives afin de faciliter la comparaison avec les budgets précédents. La formule d'ajustement jointe au projet de résolution sur l'ouverture de crédits (projet de résolution A en annexe) indique la répartition entre l'euro et le dollar des États-Unis.

### **B.2. Information budgétaire**

33. Le présent document contient les tableaux suivants :

- Tableau 1 : Budget ordinaire par programme et par programme sectoriel
- Tableau 2 : Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes

34. Le tableau 1 compare les ressources financières proposées pour chacun des programmes sectoriels et programmes en 2013 avec les ressources approuvées correspondantes du programme et budget pour 2012-2013, et inclut les ajustements pour hausse de prix pour 2013.

35. Le tableau 2 présente un état récapitulatif des recettes escomptées en 2013. Il comprend les contributions régulières des États Membres, les recettes provenant de travaux remboursables pour d'autres organismes et d'autres recettes diverses. Le montant total des contributions régulières des États Membres est calculé sur la base du coût net du budget après déduction des recettes au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes et des autres recettes diverses, comme l'indiquent les tableaux 1 et 2.

### **B.3. Programme de coopération technique**

36. Le Fonds de coopération technique (FCT) est le mécanisme de financement de la coopération technique de l'Agence avec ses États Membres. Ses ressources proviennent essentiellement de contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est fixé chaque année par la Conférence générale, ainsi que des coûts de participation nationaux versés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs est de 88 750 000 dollars pour 2013<sup>21</sup>.

37. En outre, conformément au document GOV/2009/52/Rev.1, l'objectif pour les contributions volontaires au FCT est, depuis 2011, fixé en euros et en dollars des États-Unis pour correspondre aux dépenses escomptées dans les deux monnaies et protéger ainsi le pouvoir d'achat du Fonds. Sur la base des prévisions de dépenses au titre de la coopération technique pour 2013 par monnaie, l'objectif est réparti comme suit : 44 375 000 dollars et l'équivalent de ce montant en euros<sup>22</sup>.

### **B.4. Fonds de roulement**

38. À sa 55<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a fixé à 15 210 000 euros le montant du Fonds de roulement en 2012. Aucun changement n'est proposé pour 2013. Le Vérificateur extérieur, dans son rapport sur les comptes de l'Agence pour 2008 (GC(53)/4), a indiqué au paragraphe 74 que « ...si des contributeurs importants faisaient défaut, le Fonds de roulement, qui se monte à 15,2 millions d'euros, serait insuffisant pour fournir les liquidités nécessaires afin d'effectuer des paiements... ».

---

<sup>21</sup> Référence : GOV/2011/37 et GOV/2011/58.

<sup>22</sup> Référence : GOV/2011/37.

39. En réponse à cette préoccupation, le Secrétariat a étudié la possibilité d'accroître le niveau du Fonds de roulement. Toutefois, compte tenu des importants besoins de financement liés à des investissements qui ne peuvent pas être différés davantage, on a considéré qu'une telle hausse serait, à ce stade, inacceptable pour les États Membres.

40. Le projet de résolution correspondant (projet de résolution C, « Le Fonds de roulement en 2013 ») figure dans l'annexe au présent document.

## B.5. Évolution des coûts en 2013

### B.5.1. Ajustements pour hausse des prix

41. Comme indiqué au paragraphe 11, l'estimation de l'ajustement pour hausse des prix en 2013, calculée à l'aide de la méthodologie standard de l'Agence, est de 2,8 %. Ce taux est principalement le fait de l'augmentation de 4,7 % des traitements des administrateurs de Vienne prévue par la CFPI. La question des traitements des administrateurs est en cours d'examen par l'ONU. À la lumière de ce qui précède et reconnaissant que 2,8 % serait un ajustement irréalisable compte tenu de la situation financière mondiale actuelle, le Directeur général a demandé que l'augmentation du montant budgétisé pour les administrateurs de Vienne ne dépasse pas 2 %. De même, les ajustements pour hausse des prix concernant les consultants/experts sous contrats de courte durée, les contrats de recherche et les contrats techniques ainsi que d'autres postes divers ont été gelés. L'ajustement global pour hausse des prix appliqué est donc de 1,4 %. Si la CFPI confirme ses prévisions initiales pour 2013, à savoir un ajustement de 4,7 %, le Directeur général saisira à nouveau le Conseil des gouverneurs pour obtenir des avis sur la manière de se conformer à l'ajustement des traitements fixé par la CFPI. Le tableau ci-dessous présente les ajustements pour hausse des prix par chef de dépense.

Chef de dépense	Ajustement du budget de 2011* %	Ajustement du budget de 2012 %	Ajustement du budget de 2013 %
Traitements – administrateurs	1,6	0,5	2,0
Traitements – agents des services généraux	1,2	2,3	1,2
Voyages – fonctionnaires	0,0	4,1	(2,5)
Voyages – non-fonctionnaires	0,0	(5,8)	(2,5)
Services d'interprétation	1,6	0,5	1,9
Représentation et réceptions	0,6	0,8	1,9
Formation	0,6	2,2	0,9
Matériel pris à bail	0,6	0,3	0,0
Matériel acheté	0,6	0,8	0,0
Fournitures et accessoires	0,6	2,9	1,7
Dépenses générales de fonctionnement	0,6	2,3	2,5
Contrats	0,6	2,3	2,5
Consultants/experts sous contrats de courte durée	1,6	0,5	0,0
Contrats de recherche et de services techniques	0,6	0,5	0,0
Divers	0,3	2,0	0,0
Gestion des bâtiments du CIV	0,4	2,0	2,0
Services de sécurité du CIV	0,4	2,1	1,1

\* Les ajustements pour hausse des prix présentés pour 2011 ont été répartis proportionnellement pour correspondre à l'ajustement global pour hausse des prix fixé à 1,1 % par le Conseil. Ils n'ont pas été calculés suivant la méthodologie standard de l'Agence.

**Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel**

Programme / programme sectoriel	Budget pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions pour 2013 aux prix de 2012	Variation 2013 par rapport à 2012		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2013 aux prix de 2013
			€	%		
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>						
1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 058 593	1 074 359	15 766	1,5%	1,5%	<b>1 090 436</b>
1.1 Énergie d'origine nucléaire	7 949 930	7 956 139	6 209	0,1%	1,1%	<b>8 041 816</b>
1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 465 431	3 475 164	9 733	0,3%	0,7%	<b>3 497 881</b>
1.3 Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 999 606	11 002 679	3 073	-	1,3%	<b>11 150 885</b>
1.4 Sciences nucléaires	10 250 987	10 250 439	( 548)	-	0,7%	<b>10 324 422</b>
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>33 724 547</b>	<b>33 758 780</b>	<b>34 233</b>	<b>0,1%</b>	<b>1,0%</b>	<b>34 105 440</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>						
2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 743 359	4 866 320	122 961	2,6%	1,7%	<b>4 950 298</b>
2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée	713 681	713 270	( 411)	(0,1%)	1,5%	<b>724 045</b>
2.1 Alimentation et agriculture	11 508 119	11 413 828	( 94 291)	(0,8%)	1,1%	<b>11 539 055</b>
2.2 Santé humaine	9 817 795	9 787 722	( 30 073)	(0,3%)	0,8%	<b>9 870 329</b>
2.3 Ressources en eau	3 496 437	3 503 855	7 418	0,2%	1,2%	<b>3 545 281</b>
2.4 Environnement	6 122 843	6 124 034	1 191	-	1,4%	<b>6 207 928</b>
2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 261 840	2 263 981	2 141	0,1%	0,5%	<b>2 275 840</b>
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>38 664 074</b>	<b>38 673 010</b>	<b>8 936</b>	<b>-</b>	<b>1,1%</b>	<b>39 112 776</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>						
3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	898 383	823 228	( 75 155)	(8,4%)	1,6%	<b>836 187</b>
3.0.0.2 Amélioration et renforcement de la création de capacités, de la communication, des réseaux de connaissances et de la formation théorique et pratique	513 381	311 553	( 201 828)	(39,3%)	1,3%	<b>315 542</b>
3.0.0.5 Groupe d'action pour la sûreté nucléaire	-	627 921	627 921	-	1,7%	<b>638 799</b>
3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 550 201	3 541 902	( 8 299)	(0,2%)	0,8%	<b>3 568 525</b>
3.2 Sûreté des installations nucléaires	10 900 373	10 486 963	( 413 410)	(3,8%)	1,5%	<b>10 640 452</b>
3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 206 638	6 211 265	4 627	0,1%	1,3%	<b>6 293 765</b>
3.4 Gestion des déchets radioactifs	7 361 139	7 365 557	4 418	0,1%	1,2%	<b>7 452 062</b>
3.5 Sécurité nucléaire	4 568 421	4 629 459	61 038	1,3%	1,3%	<b>4 689 152</b>
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>33 998 536</b>	<b>33 997 848</b>	<b>( 688)</b>	<b>-</b>	<b>1,3%</b>	<b>34 434 484</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>						
4.0.0.1 Gestion et coordination globales	2 594 585	3 011 113	416 528	16,1%	1,8%	<b>3 065 442</b>
4.0.0.2 Gestion de la qualité	1 117 857	982 608	( 135 249)	(12,1%)	1,7%	<b>999 080</b>
4.0.0.3 Gestion des ressources	1 260 260	1 341 207	80 947	6,4%	1,7%	<b>1 364 172</b>
4.1 Application des garanties	112 587 314	111 747 196	( 840 118)	(0,7%)	1,4%	<b>113 325 486</b>
4.2 Autres activités de vérification	587 780	532 829	( 54 951)	(9,3%)	1,8%	<b>542 669</b>
4.3 Développement	10 632 753	11 168 719	535 966	5,0%	1,5%	<b>11 332 170</b>
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>128 780 549</b>	<b>128 783 672</b>	<b>3 123</b>	<b>-</b>	<b>1,4%</b>	<b>130 629 019</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>						
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	75 354 949	75 306 517	( 48 432)	(0,1%)	1,6%	<b>76 517 489</b>
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>75 354 949</b>	<b>75 306 517</b>	<b>( 48 432)</b>	<b>(0,1%)</b>	<b>1,6%</b>	<b>76 517 489</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>						
Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 905	20 389 160	( 745)	-	1,6%	<b>20 717 070</b>
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>20 389 905</b>	<b>20 389 160</b>	<b>( 745)</b>	<b>-</b>	<b>1,6%</b>	<b>20 717 070</b>
<b>Budget ordinaire opérationnel</b>	<b>330 912 560</b>	<b>330 908 987</b>	<b>( 3 573)</b>	<b>-</b>	<b>1,4%</b>	<b>335 516 278</b>
<b>Besoins de financement pour les investissements majeurs</b>						
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	-	-	-	-	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	-	-	-	-	-
4. Vérification nucléaire	7 137 905	1 682 710	( 5 455 195)	(76,4%)	-	<b>1 682 710</b>
5. Services en matière de politique générale de gestion et d'administration	1 015 550	6 495 845	5 480 295	539,6%	2,5%	<b>6 658 242</b>
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	-	-	-	-	-
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>8 153 455</b>	<b>8 178 556</b>	<b>25 101</b>	<b>-</b>	<b>2,0%</b>	<b>8 340 952</b>
<b>Total Programmes de l'Agence</b>	<b>339 066 015</b>	<b>339 087 543</b>	<b>21 528</b>	<b>-</b>	<b>1,4%</b>	<b>343 857 230</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 385 239	2 387 988	2 749	0,1%	1,2%	<b>2 417 027</b>
<b>Total Budget ordinaire</b>	<b>341 451 254</b>	<b>341 475 531</b>	<b>24 277</b>	<b>-</b>	<b>1,4%</b>	<b>346 274 257</b>
<b>Moins Recettes diverses</b>						
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 385 239	2 387 988	2 749	0,1%	1,2%	<b>2 417 027</b>
Autres recettes diverses	1 522 000	842 000	( 680 000)	(44,7%)	-	<b>842 000</b>
<b>Contributions régulières des États Membres</b>	<b>337 544 015</b>	<b>338 245 543</b>	<b>701 528</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>343 015 230</b>

**Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes**

	Budget 2012 aux prix de 2012	Prévisions pour 2013 aux prix de 2012	Variation 2013 par rapport à 2012	Prévisions pour 2013 aux prix de 2013
Budget ordinaire opérationnel	329 390 560	330 066 987	676 427	334 674 278
Budget ordinaire d'investissement	8 153 455	8 178 556	25 101	8 340 952
<b>Contributions régulières des États Membres</b>	<b>337 544 015</b>	<b>338 245 543</b>	<b>701 528</b>	<b>343 015 230</b>
<b>Recettes diverses</b>				
Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes				
Services informatiques	-	-	-	-
Services d'impression	610 501	610 315	( 186)	618 104
Services médicaux	863 823	863 822	( 1)	876 489
Services de protection et de contrôle radiologiques	115 669	118 345	2 676	120 034
Services de traduction	151 211	151 472	261	153 809
Revue « Fusion nucléaire »	187 721	187 720	( 1)	188 951
Autres services financiers	180 814	180 814	-	184 140
Services de laboratoire	250 000	250 000	-	250 000
Services des Laboratoires de l'environnement	25 500	25 500	-	25 500
<b>Total partiel - Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes</b>	<b>2 385 239</b>	<b>2 387 988</b>	<b>2 749</b>	<b>2 417 027</b>
Autres				
Imputables à des programmes déterminés				
Produits INIS	10 000	5 000	( 5 000)	5 000
Publications de l'Agence - Autres	300 000	250 000	( 50 000)	250 000
Recettes des Laboratoires	200 000	200 000	-	200 000
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	185 000	185 000	-	185 000
Autres recettes tirées de services	2 000	2 000	-	2 000
Total partiel	697 000	642 000	( 55 000)	642 000
Non imputables à des programmes déterminés				
Revenus de placements et intérêts	700 000	200 000	( 500 000)	200 000
Gains (pertes) au change	-	-	-	-
Autres	125 000	-	( 125 000)	-
Total partiel	825 000	200 000	( 625 000)	200 000
<b>Total partiel - Autres</b>	<b>1 522 000</b>	<b>842 000</b>	<b>( 680 000)</b>	<b>842 000</b>
<b>Total des recettes diverses</b>	<b>3 907 239</b>	<b>3 229 988</b>	<b>( 677 251)</b>	<b>3 259 027</b>
<b>Total des recettes du budget ordinaire</b>	<b>341 451 254</b>	<b>341 475 531</b>	<b>24 277</b>	<b>346 274 257</b>



---

## Annexe. Projets de résolutions pour 2013

---





42. Le présent chapitre contient les projets de résolutions de l'Agence pour 2013 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2013, allocation de ressources au FCT en 2013 et Fonds de roulement en 2013).

**A. Budget ordinaire**

43. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2013 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 et 4 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront enregistrées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs ou vice-versa.

44. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2012.

**B. Programme de coopération technique**

45. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2013 est de 88 750 000 dollars.

**C. Fonds de roulement**

46. À sa 55<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2012. Aucun changement n'est proposé pour 2013, bien que le Fonds de roulement n'ait pas évolué depuis 2008 et que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire soient presque deux fois supérieurs au montant du Fonds de roulement.

## A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2013

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2013<sup>1</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires opérationnelles et continues de l'Agence en 2013, d'ouvrir des crédits d'un montant de 337 933 305 euros, sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante<sup>2</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 105 440
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 112 776
3. Sûreté et sécurité nucléaires	34 434 484
4. Vérification nucléaire	130 629 019
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 517 489
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 717 070
Total partiel, programmes sectoriels	335 516 278
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 417 027
TOTAL	337 933 305

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
  - d'autres recettes diverses de 842 000 € (soit 802 000 € plus 40 000 \$),

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 334 674 278 € (270 360 635 € plus 64 313 643 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(56)/RES/ ;

---

<sup>1</sup> Voir le document GC(56)/4.

<sup>2</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget d'investissement de l'Agence en 2013, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 340 952 euros, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>3</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	–
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	–
3. Sûreté et sécurité nucléaires	–
4. Vérification nucléaire	1 682 710
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	6 658 242
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	–
<b>TOTAL</b>	<b>8 340 952</b>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 340 952 € (8 340 952 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(56)/RES/ ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2013, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2013 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>3</sup> Voir la note 2/.

## APPENDICE

### A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2013

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 681 581	+	( 7 423 859	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 704 985	+	( 7 407 791	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	26 928 769	+	( 7 505 715	/R)
4. Vérification nucléaire	103 971 232	+	( 26 657 787	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	64 930 425	+	( 11 587 064	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 945 643	+	( 3 771 427	/R)
Total partiel, programmes sectoriels	<u>271 162 635</u>	+	( <u>64 353 643</u>	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 772 309	+	( 644 718	/R)
TOTAL	<u><u>272 934 944</u></u>	+	( <u><u>64 998 361</u></u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2013.

**APPENDICE****A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2013**

## FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	( - /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	+	( - /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+	( - /R)
4. Vérification nucléaire	1 682 710	+	( - /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	6 658 242	+	( - /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	+	( - /R)
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	<u>8 340 952</u>	+	<u>( - /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2013.

## **B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2013**

### La Conférence générale,

Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2011 de recommander un objectif de 88 750 000 dollars pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2013, et

Acceptant la recommandation précédente du Conseil, et conformément au libellé du document GOV/2011/37, concernant la fixation de l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique, en euros et en dollars des États-Unis,

1. Décide qu'en 2013 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera divisé comme suit :

- 44 375 000 dollars ;
- l'équivalent en euros de 44 375 000 dollars, sur la base du taux de change des Nations Unies en vigueur au moment où le Conseil décidera de recommander l'objectif pour les contributions volontaires au FCT pour 2013 (en juin 2012 selon les prévisions) ;

2. Note que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à l'équivalent en euros de 500 000 dollars, seront probablement disponibles pour ce programme ;

3. Alloue, en euros, des contributions au programme de coopération technique réparties en 44 375 000 dollars et l'équivalent en euros de 44 375 000 dollars. La conversion en euros sera faite sur la base du taux de change des Nations Unies en vigueur au moment où le Conseil décidera de recommander l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2013 ; et

4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2013 conformément aux dispositions de l'article XIV F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

## **C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2013**

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2013,

1. Approuve un montant de 15 210 000 euros pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2013 ;

2. Décide qu'en 2013 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>4</sup> ;

3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 euros, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et

4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

---

<sup>4</sup> INFCIRC/8/Rev.2.

